

ANNEXE 1

EDITIONS DES INDICATEURS POUR LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Ces éditions se basent sur l'édition « statistiques réalisées agents ».

Toutefois, en cas de rapprochements avec l'édition statistiques réalisées agents, des différences peuvent exister car il s'agit ici d'éditions recensant le nombre d'agents et non le nombre de départs.

Pour certaines éditions, il s'agit d'un « mixte » entre nombre d'agents et nombre de départs : en effet un agent peut avoir suivi plusieurs formations, qu'il est nécessaire de recenser selon les indicateurs.

Pour exemple :

- L'édition « formations statutaires » renvoient les intitulés de formation. Si un agent a suivi 2 formations, il sera comptabilisé pour chaque formation. Si en revanche il est inscrit dans plusieurs groupes de la même formation, il ne sera comptabilisé qu'une seule fois.
- L'édition « formation professionnelle continue » recense un nombre d'agent, puisqu'il n'y a aucune notion de typologie de formation.

Les données ne sont exploitables que si les grades établissement des agents (PNM ou PM) ayant suivi une formation sont correctement renseignés. Nous vous encourageons, avant toute édition, à vérifier vos grades dans le menu Tables diverses / Grades / Grades ETS, et notamment les champs « catégorie d'emploi » et/ou « catégorie socio-professionnelle ».

Pour exemple : les praticiens hospitaliers, doivent être codifiés dans la catégorie socio-professionnelle « PRATICIENS HOSPITALIERS » et dans la catégorie d'emploi « MEDECINS ». Si tel n'est pas le cas, les informations seront manquantes dans les éditions du RSU.

Si un secteur professionnel « personnel médical » apparaît, le corriger par « praticiens hospitaliers ».

D'une manière générale les bilans de compétence réalisés sur le temps personnel ne sont pas comptabilisés dans les éditions du RSU, sauf pour l'édition des dépenses en formation.

Pour chacune de ces éditions, un critère sur le poste budgétaire permet d'isoler les résultats obtenus. Si aucun poste budgétaire n'est sélectionné, tous les groupes financés sur l'exercice sont pris en compte.

1. RSU – BSD FPH 024-O – formations statutaires

- Seules les typologies 1 et 2 sont prises en compte. Nous n'avons pas la possibilité d'identifier les formations statutaires / obligatoires : nous vous laissons maître d'œuvre dans l'identification de ces formations en réalisant un tri dans le fichier Excel obtenu.
Pour les établissements ayant mis en place un paramètre spécifique leur permettant d'isoler les formations statutaires/obligatoires, le champ est proposé dans l'édition pour filtrer les données. Compte tenu du nombre important de colonnes, seules des extractions Excel sont proposées pour cette édition.
Pour rappel, un projet sur l'identification des formations obligatoires / réglementaires est en cours de développement et sera livré dans une prochaine version de Gesform.
- Les Bilans de compétences sur temps personnel ne sont pas pris en compte.
- Un contrôle peut être opéré en additionnant le nombre d'agents par secteur professionnel et le nombre d'agents par catégorie d'emploi : vous devez obtenir le même nombre d'agents. Si tel n'est pas le cas, vérifier les grades.
- Chaque catégorie d'emploi et secteur professionnel sont déclinés en « féminin » / « masculin ».
- Le nombre de jour de formation représente le cumul des jours réalisés pour tous les agents comptabilisés par ligne.

2. RSU – BSD FPH 024-O – formation professionnelle continue

- Toutes les typologies d'action sont prises en compte.
- Les Bilans de compétences sur temps personnel ne sont pas pris en compte.
- Le nombre d'agents formés n'est pas un nombre de départs.

RSU – BSD FPH 024-O – formation professionnelle continue			
Secteur professionnel	Catégorie emploi	Sexe	Nombre agents formés
Direction Admin	Direction	M	4
		F	14
	Cadre	M	1
		F	39
	Exécution	M	6
		F	71
	Autres	M	0
		F	0
	Médecins	M	0
		F	0

3. RSU – BSD FPH 024-O – formation à distance

- Toutes les typologies d'action sont prises en compte.
- Le nombre d'agents formés n'est pas un nombre de départs.
- Sont pris en compte les agents ayant suivi un module dont le dispositif pédagogique est « distanciel » et/ou « E-learning ».

RSU – BSD FPH 024-O – formation à distance			
Secteur professionnel	Catégorie emploi	Sexe	Nombre agents formés
Direction Admin	Direction	M	1
		F	5
	Cadre	M	0
		F	3
	Exécution	M	1
		F	4
Services de soins	Direction	M	1
		F	17
	Cadre	M	0
		F	3
	Exécution	M	0
		F	10

4. RSU – BSD FPH 024-O –Mobilisation CPF

- Seules les typologies dont les candidatures sont cochées CPF sont prises en compte.
- Le nombre d'agents formés n'est pas un nombre de départs.
- Le nombre d'heures de formation étant le cumul des heures CPF réalisées pour tous les agents comptabilisés par ligne.

RSU – BSD FPH 024-O – Mobilisation CPF				
Secteur professionnel	Catégorie emploi	Sexe	Nombre agents formés	Nombre d'heures
Direction Admin	Direction	M	0	0,00
		F	0	0,00
	Cadre	M	0	0,00
		F	0	0,00
	Exécution	M	0	0,00
		F	1	87,00
Services de soins	Direction	M	2	401,00
		F	14	1 456,00
	Cadre	M	0	0,00
		F	0	0,00
	Exécution	M	1	150,00
		F	18	2 699,00

5. RSU – BSD FPH 024-O –Diplôme VAE

- Seule la typologie d'action 8 est prise en compte.
- Le nombre d'agents formés n'est pas un nombre de départs.

RSU – BSD FPH 024-O – Diplôme VAE			
Nombre d'agents formés sur la VAE			
Secteur professionnel	Catégorie emploi	Sexe	Nombre agents formés
Services de soins	Direction	M	0
		F	0
	Cadre	M	0
		F	0
	Exécution	M	1
		F	28

6. RSU – BDS FPH 025- F – Dépenses de formation en titre 2 et en titre 3 et rémunération des agents durant leur formation

- Toutes les typologies d'action sont prises en compte.
- Le montant des bilans de compétence sur temps personnel sont pris en compte.
- Les frais de traitement correspondent aux frais de traitement payés à l'établissement.

RSU – BDS FPH 025- F – Dépenses de formation			
L'information de la rémunération des agents n'étant pas connue dans Gesform Evolution, l'information indiquée dans le tableau est constituée des frais de traitement payés à l'établissement.			
Typologie action	Frais enseignement	Frais de déplacement	Frais de traitement
Typologie 1 Formation professionnelle initiale	0,00	0,00	0,00
Typologie 2 Développement des connaissances et de la compétence	443 410,26	54 586,24	756,35
Typologie 3 Préparation aux concours et examens	17 531,16	1 430,01	0,00
Typologie 4 Etudes promotionnelles	167 468,83	33 873,15	748 498,92
Typologie 5 Actions de conversion	0,00	0,00	0,00
Typologie 6 CFP	4 710,00	706,50	21 841,67
Typologie 7 Bilan de compétences	9 039,34	61,10	2 182,92
Typologie 8 VAE	0,00	0,00	0,00
Typologie 9 Apprentissage	12 791,94	0,00	0,00
Typologie 0 DPC	900,00	424,86	0,00

25/02/2024

Page 1 sur 1

7. RSU – BDS FPH 026-F : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires en formation

- Edition représentant un nombre de départs et non un nombre d'agents.
- Cette édition propose plusieurs états :
 - Formation continue (toutes typologies)
 - Préparation concours et examens (typologie 3)
 - Réalisation bilan compétence (typologie 7)
 - Validation des acquis et de l'expérience (typologie 8)
 - Congé de formation professionnelle (typologie 6)
 - Période de professionnalisation (uniquement pour les candidatures ayant la case PP cochée)

RSU - BDS FPH 026-F : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires en formation - Préparation concours et examens				
Secteur professionnel	Catégorie emploi	Sexe	Nombre départs	Nombre jours
Services de soins	Direction	M	2	14,50
		F	4	28,00
	Cadre	M	0	0,00
		F	0	0,00
	Exécution	M	0	0,00
		F	0	0,00

8. RSU – BDS FPH 027-F : Nombre de demandes de congés de formation

EDITION NON LIVREE DANS LA VERSION – EN ATTENTE D'UNE PROCHAINE VERSION.